

Conseil national fédéral de la FNEC FP-FO 14 et 15 octobre 2015

Motion de soutien aux salariés d'AIR FRANCE, aux syndiqués FO et aux militants poursuivis

Scandalisé par la mise en garde à vue de militants syndicalistes, de plus menacés de licenciement et d'emprisonnement, pour s'être opposés à la violence du plan de licenciements décidé par la direction d'Air France et le gouvernement, le CNF exige l'arrêt de toute poursuite et de toute menace de sanctions contre ces militants.

Le CNF partage les termes de la motion adoptée par le CCN des 7 et 8 octobre 2015 :

« Aujourd'hui, le transport aérien en Europe est confronté à une nouvelle crise majeure consécutive à la libéralisation et à la déréglementation. Elle a déjà provoqué la fermeture de compagnies aériennes et la perte de milliers d'emplois. Dans ce cadre, Air-France connaît son énième plan social après avoir subi 14 000 suppressions d'emploi.

Le choix des syndicats FO d'Air-France, SG-FO-AF et SNPNC-FO, de combattre tout nouveau licenciement est légitime.

Le CCN de la cgt FORCE OUVRIERE leur apporte tout son soutien dans leurs actions pour s'opposer aux 2 900 licenciements et dénonce toute provocation ou manipulation visant à criminaliser leurs actions, leurs militantes et leurs militants. »

Adopté à l'unanimité par le CNF de la FNEC FP-FO à l'ouverture de ses travaux le 14 octobre 2015